



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

d'Air Richelieu

Février 2017

Introduction

Air Richelieu est un collège privé non subventionné qui offre un programme menant à une attestation d'études collégiales *Pilote professionnel, avion, multimoteur* (EWA.00). Le conseil d'administration du Collège a adopté sa première Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) le 16 décembre 2016 et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a reçue le 19 décembre de la même année.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP d'Air Richelieu lors de sa réunion tenue le 22 février 2017. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et les critères d'évaluation de cette politique.

La politique comporte 12 articles. Après une description du Collège en introduction, les articles suivants portent sur les objectifs de la politique et présentent les principaux mécanismes dont s'est doté le Collège pour veiller à la qualité de ses programmes. La suite de la politique expose les rôles et les responsabilités des intervenants du Collège ainsi que ce que prévoit le Collège pour mener à bien ses évaluations. Le dernier article porte sur la révision et l'actualisation de la PIEP.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 p.

Finalités et objectifs

Les finalités poursuivies par la politique sont d'assurer la qualité de son programme, d'en témoigner et de prendre les mesures nécessaires pour corriger les lacunes qui seraient décelées dans des délais raisonnables. Pour y parvenir, le Collège se dote de cinq objectifs. Chacun d'eux est clairement formulé et porte sur l'amélioration de la formation offerte par le Collège. La politique présente aussi trois principes déontologiques qui la guident dans l'évaluation de son programme, soit : le respect des personnes, la rigueur méthodologique et la confidentialité des données.

Partage des responsabilités

Chacune des responsabilités à l'égard de l'évaluation de programme est clairement établie dans la politique et celle-ci prévoit la responsabilité du directeur des opérations, du directeur des études, du comité d'encadrement, des instructeurs, des étudiants et des diplômés. Le directeur des opérations est responsable de déterminer le programme à évaluer, de mettre en œuvre et de réviser la PIEP. Le directeur des études, quant à lui, est responsable de mettre en place un système d'information, de valider les différents processus associés à l'évaluation de programme et de veiller à la rédaction du devis d'évaluation et d'un plan d'action. Le comité d'encadrement, composé du directeur des opérations, du chef instructeur, du directeur des études ainsi que de deux instructeurs, recommande au conseil d'administration du Collège l'adoption des devis d'évaluation, des rapports d'évaluation et des plans d'action. Le comité de consultation doit approuver le rapport d'analyse et le plan d'action. Le Collège aurait, par ailleurs, intérêt à préciser dans sa politique la composition, le rôle et les responsabilités de ce comité.

La participation d'autres intervenants du programme tels que les instructeurs, les employeurs, les étudiants et les diplômés est prévue dans la politique. Les diplômés que le Collège parvient à retrouver sont relancés tous les deux ans et ils sont invités, tout comme les étudiants qui ont réussi 80 % de leur cheminement, à remplir un questionnaire portant sur divers aspects du programme.

Système d'information sur les programmes

Le Collège possède un système d'information à partir duquel il collige les données sur ses étudiants en fonction de sept catégories d'indicateurs. Ces données portent entre autres sur les inscriptions, sur les cheminements scolaires, sur la réussite, sur le placement sur le marché du travail et sur des données perceptuelles. Le système d'information recueille aussi des informations sur la situation sociodémographique et socioéconomique de ses étudiants.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Un programme est évalué si un problème majeur est décelé à partir des données du système d'information. Sinon, la politique prévoit que chaque programme du Collège, dans l'éventualité où d'autres programmes étaient offerts, doit être évalué à l'intérieur d'un cycle d'au moins cinq ans, mais qui n'excède pas huit ans. C'est au directeur des opérations que revient le choix du programme à évaluer.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique prévoit toutes les étapes du processus d'évaluation, soit la mise en œuvre d'un devis d'évaluation, la réalisation de l'évaluation et le suivi de l'évaluation. L'évaluation de programmes se fait selon six critères : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité et la qualité de sa gestion. Le devis d'évaluation est réalisé par le directeur des études et adopté par le comité d'encadrement. La politique comporte la description d'un devis type dans lequel sont répertoriés tous les éléments prescrits par la Commission. La réalisation de l'évaluation s'effectue en trois phases : la collecte de données, l'analyse et l'interprétation des résultats ainsi que la rédaction d'un rapport d'évaluation et d'un plan d'action. La politique ne décrit cependant pas le contenu d'un rapport type d'évaluation, ce que la Commission l'invite à faire. Le suivi de l'évaluation est mis en œuvre à travers un plan d'action dont la réalisation est confiée au directeur des études qui est ensuite approuvé par le comité de consultation. Le directeur des opérations est chargé d'en faire la diffusion et d'en assurer le suivi.

Mécanisme d'autoévaluation et de révision de la politique

La dernière section de la politique traite de l'évaluation et de l'actualisation de la PIEP, mais il y est seulement indiqué que la politique sera éventuellement actualisée lors de la première évaluation de programme sans qu'aucun mécanisme de révision y soit prévu. De plus, le mécanisme d'autoévaluation de l'application de la politique n'y est pas étayé. C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de prévoir dans sa politique, d'une part, un mécanisme de révision et, d'autre part, un mécanisme d'autoévaluation de son application comportant les éléments suivants : les critères utilisés, la périodicité des évaluations, l'instance responsable des évaluations, les modalités de participation des individus et des instances de même que la démarche d'évaluation et les indications méthodologiques.

Conclusion

La Commission juge que la PIEP d'Air Richelieu est **partiellement satisfaisante**. Elle comprend seulement une partie des composantes et des éléments essentiels, son efficacité est compromise en raison des lacunes observées par la Commission. Ainsi, la Commission recommande au Collège de prévoir dans sa politique, d'une part, un mécanisme de révision et, d'autre part, un mécanisme d'autoévaluation de son application comportant les éléments suivants : les critères utilisés, la périodicité des évaluations, l'instance responsable des évaluations, les modalités de participation des individus et des instances de même que la démarche d'évaluation et les indications méthodologiques. La Commission invite également le Collège à décrire dans sa politique le contenu d'un rapport type d'évaluation.

La Commission souhaite être informée au moment jugé opportun des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Guillaume Cimon

COPIE CERTIFIÉE CONFORME